

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	10

Séance n° 3 du 03 Juin 2025

DATE DE LA CONVOCATION
le 27 Mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi trois Juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Patrick BOUTEILLER, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON.

Absents : Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD représenté par Georges DEMANET, Isabelle CATHERIN représentée par Carole MORTELECQ, Manuella PESTEL excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, et Emilie GUYARD.

Secrétaire : Carole MORTELECQ

❖ Délibération n° CM..20-2025

Création d'un emploi permanent

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent d'accueil polyvalent ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'agent d'accueil polyvalent à temps complet, à raison de 35/35^{èmes} (fraction de temps complet),
- que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C, qui sera chargé des fonctions suivantes : accueillir et renseigner le public, Etat civil, urbanisme,

gérer la salle des fêtes, gérer les diverses transactions liées à la distribution et la réception de courriers à l'Agence Postale Communale,

- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 10/06/2025

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail
Administrative	Secrétaire de Mairie	Secrétariat de Mairie	35 heures
Administrative	Adjoint administratif territorial	Agent polyvalent	35 heures
Administrative	Adjoint administratif territorial	Agent d'accueil polyvalent	35 heures

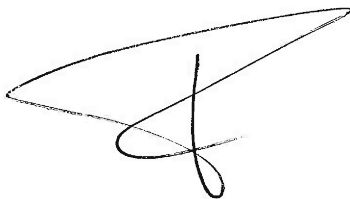
Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

◆ **DECIDE**

- De créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil polyvalent au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à raison de 35h.
- De recruter un agent contractuel à durée déterminée pour une durée maximale d'un an.
- Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

◆ **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme, le 04 Juin 2025



Jean-Marie DURIEZ, Maire



Carole MORTELECQ, Secrétaire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 04 Juin 2025.